



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.10.2014

Numéro de version 1

Révision: 25.04.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **Swift@tak 3122**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- Emploi de la substance / de la préparation Colle
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur :
H.B. Fuller, Isar-Rakoll, S.A.
Estrada Nacional 13
PT-4486-851 Mindelo - Vila do Conde
+351 229 288 200
EU-MSDS@hbfuller.com
- Service chargé des renseignements : Département de normalisation
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +44 (0) 1235 239 670 (24 hours)

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE néant
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description : Colle.

• Composants contribuant aux dangers :

CAS: 52-51-7 EINECS: 200-143-0	bronopol (DCI) Xn R21/22; Xi R37/38-41; N R50 Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	< 0,2%
-----------------------------------	---	--------

FR

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.10.2014

Numéro de version 1

Révision: 25.04.2014

Nom du produit Swift®tak 3122

(suite de la page 1)

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales** : Aucune mesure particulière n'est requise.
- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau** : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion** : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction** :
Brouillard d'eau
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**: Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**:
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Préventions des incendies et des explosions** : Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage** :
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** :
Conserver dans un endroit frais, sec et protégé des rayons du soleil
Protéger du gel

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.10.2014

Numéro de version 1

Révision: 25.04.2014

Nom du produit Swift®tak 3122

(suite de la page 2)

- **Indications concernant le stockage commun** : Pas nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage** : néant
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** :
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires** :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel** :
- **Mesures générales de protection et d'hygiène** :
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection des mains** :
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux** : Lunettes de protection.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**

Forme :	liquide
Couleur :	selon désignation produit
- **Odeur :** caractéristique
- **valeur du pH à 20 °C:** 6,5
- **Modification d'état**
- Point d'ébullition :** 100 °C
- **Point d'éclair :** non applicable
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa
- **Densité à 20 °C:** 1,1 g/cm³
- **Teneur en solvants :**
- solvants organiques** 0,1 %

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.10.2014

Numéro de version 1

Révision: 25.04.2014

Nom du produit Swift®tak 3122

(suite de la page 3)

- Teneur en substances solides** : 46,0 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. L'incinération sous conditions contrôlées et approuvées avec utilisation d'incinérateurs adaptés ou conçus pour la destruction des déchets chimiques dangereux, est la meilleure méthode de destruction.

· Catalogue européen des déchets

08 04 16	déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 15
----------	--

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.10.2014

Numéro de version 1

Révision: 25.04.2014

Nom du produit **Swift®tak 3122**

(suite de la page 4)

· **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No UN	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
· Classe	néant
	-
· Classe ADN/R :	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	-

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **VOC (EU) in %:** 0,13 %
- **VOC (EU) in g/l:** 1,4 g/l
- **VOC(CH) in %:** 0,13 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances des différents composants du produit. les données contenues dans cette fiche s'applique uniquement lorsque le produit est utilisé convenablement. Le produit n'est pas commercialisé pour d'autres applications que celles mentionnées. Une utilisation incorrecte peut provoquer des risques non mentionnés dans cette fiche. Ne pas utiliser le produit pour d'autres applications sans prendre conseil auprès du fabricant.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.10.2014

Numéro de version 1

Révision: 25.04.2014

Nom du produit Swift®tak 3122

(suite de la page 5)

· Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Service établissant la fiche technique : Département de normalisation**· Contact** : EU-MSDS@hbfuller.com**· Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
- Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
- Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
- STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
- Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1